

# Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune – Mai 2014

## Agir ensemble pour le bassin versant de l'Huveaune



Le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune vous fait part de son actualité, largement marquée depuis fin 2012 par la mise en place d'une gestion intégrée et concertée autour du Contrat de Rivière sur l'ensemble du Bassin Versant.

Pour plus d'informations sur la démarche elle-même, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.syndicat-huveaune.fr

### Le nouveau Comité Syndical et ses projets pour 2014

Le syndicat, devenu Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune depuis le 1er janvier 2014, et accueillant une 7ème commune membre, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, a constitué le 2 mai 2014 son nouveau Comité Syndical :

- M. Jean-Claude ALEXIS (La Penne-sur-Huveaune) a été réélu Président,
- M. Maurice REY (Marseille) a été élu premier Vice-Président,
- M. Pascal AGOSTINI (Aubagne) a été élu second Vice-Président,
- M. Claude FABRE (Saint-Zacharie) a été élu Secrétaire.

Le budget 2014 du SIBVH a quant à lui été voté le 23 avril, engageant la réalisation de projets d'envergure pour le développement de la gestion intégrée et concertée de l'eau sur le Bassin Versant :

 les études et prestations nécessaires à la réalisation du projet définitif de Contrat de Rivière.

- la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux à l'échelle du Bassin Versant.
- un certain nombre d'études relatives à la continuité, à la restauration des milieux aquatiques et à leur valorisation,
- le renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général (et son extension à certains affluents de l'Huveaune), permettant l'intervention du SIBVH en substitution aux riverains.
- le programme annuel de travaux d'entretien des berges et du lit de l'Huveaune de Saint-Zacharie à la mer.
- le recrutement par le SIBVH d'un troisième salarié.



### Un éclairage : comité syndical du SIBVH, comité de rivière, quelles différences ?

#### • Travaux de prévention du risque Comité syndical du SIBVH Objectif : Instance délibérante de gestion de l'Huveaune et Maîtrise d'ouvrage inondation et d'entretien. réhabilitation des lits et berges et cours de certains affluents, et d'animation du bassin versant Date de création : 1963 d'eau des communes-membres. Composition: 7 communes adhérentes • Etudes et suivis à l'échelle du bassin 2 élus représentants par communes versant Budget/ressources: 1 4550 000€ (2014) - participations des communes-membres, subventions. •Expertise, avis et conseil auprès des acteurs du bassin versant Comité de Rivière ·Participation aux projets et études Objectif : Instance (non délibérante) de discussion des d'acteurs du bassin versant enjeux liés à l'eau sur le bassin versant Date de création : 2013 Composition: 70 membres issus de 3 collèges (collectivités, Co-construction Etat, usagers), désignés par arrêté préfectoral pilotage et suivi CONTRAT DE RIVIERE Budget/ressources : Pas de budget. Secrétariat technique assuré par le SIBVH. En tant que membre du comité de rivière, aucune adhésion au SIBVH n'est nécessaire.



### Contrat de Rivière: cap sur l'agrément de l'Avant-Projet

Le jeudi 13 février 2014, le premier Comité de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune s'est tenu à Aubagne en présence, entre autres, des représentants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, des collectivités locales, du monde associatif et d'acteurs socio-économiques,

Le compte-rendu des interventions, présentations et échanges est consultable à partir du lien : http://www.syndicat-huveaune.fr/?attachment\_id=896

Une rencontre qui a réuni plus de 80 personnes ; Près de 85% du territoire du Bassin Versant était représenté par des Maires ou leurs représentants.

Après une phase de mobilisation puis de concertation des acteurs et l'élaboration d'un diagnostic de territoire, cette rencontre a permis d'approuver les grandes orientations de l'Avant-Projet du Contrat de Rivière. Ce dossier a ensuite été finalisé en vue de son examen lors du Comité d'Agrément du 27 mai 2014 à Lyon.

Le dossier complet d'Avant-Projet est téléchargeable à partir du lien : http://www.syndicathuveaune.fr/avp\_comite\_dagrement\_270514/

L'obtention de l'agrément pour l'Avant-Projet permettra de construire le plan d'actions définitif.



## Comité de Rivière / Contrat de Rivière : la co-construction se poursuit

Le Comité de Rivière se réunira à Roquevaire le 25 juin 2014, sous la présidence de Mme Danielle GARCIA, Maire d'Auriol. Lors de ce Comité de Rivière, il s'agira notamment de:

- faire part de la délibération du Comité d'Agrément de Lyon sur le dossier d'Avant-Projet,
- présenter les actions engagées dès 2014,

• présenter le déroulement de la démarche de Projet Définitif sur 2014-2015 et d'officialiser son démarrage.

La signature du Contrat de Rivière reste prévue pour le milieu de l'année 2015.

### Roquevaire met l'Huveaune à l'honneur du 13 au 22 juin 2014

La commune qui accueille le prochain comité de rivière, membre du SIBVH depuis 2006, organise prochainement sa semaine nautique. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des fêtes de l'Huveaune, désormais déclinées sur plusieurs communes riveraines, de Marseille à Saint-Zacharie, et dans lesquelles les associations du Collectif Association Huveaune sont impliquées.

Comme en 2013, Roquevaire fait revivre une tradition ancestrale: les Joutes sur l'Huveaune. Le SIBVH a assisté la commune sur les aspects techniques et administratifs liés à la mise en place d'un barrage gonflable permettant un plan d'eau d'une hauteur allant iusqu'à 2m.

Au programme également : canoë-kayak, pêche à la truite etc. Plus d'informations sur http://www.ville-de-roquevaire.fr



OChristian Ollivie

Conception: Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune e.fleury@syndicat-huveaune.fr - 0442628090 932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds 13400 Aubagne

